

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

BELGIQUE
La Libre

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



aille la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Revue de presse du mardi 7 juillet 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE
NOUVELLE



« J'AI FAILLI ABANDONNER PAOLO FALZONE »

Une semaine après l'annonce de son pourvoi en cassation, M^e Franck Discepoli lève le voile sur les coulisses du procès du drame de Strépy, le plus éprouvant de toute sa carrière. Le ténor du barreau de Mons raconte comment il a vécu cette affaire hors norme en tant qu'avocat de Paolo Falzone : la pression médiatique, les enjeux juridiques, ou encore les nombreuses lettres haineuses mais aussi de soutien qu'il a reçues...

Plus de soixante procès d'assises à son actif, mais un dossier qui restera à jamais gravé dans sa mémoire. Quelques semaines après la fin du procès du drame de Strépy, M^e Franck Discepoli, avocat de Paolo Falzone, est revenu sur cette affaire hors norme, tant par son retentissement que par sa charge émotionnelle.

L'avocat l'affirme d'emblée : il n'a jamais refusé de défendre une personne lorsqu'on lui en fait la demande. En revanche, il lui est déjà arrivé de renoncer après avoir rencontré un client. Pour lui, une relation de confiance est indispensable afin de préparer une défense dans les meilleures conditions.

« J'AIME QUE L'ON SOIT HONNÊTE AVEC MOI »

« J'aime que l'on soit honnête avec moi et qu'on ne me cache pas certaines choses », explique-t-il. Une exigence qui a d'ailleurs donné lieu à une sérieuse mise au point avec



Paolo Falzone au début de l'instruction. M^e Discepoli ra-

conte ainsi avoir été stupéfait d'apprendre, un mois environ après les faits, que son client s'était filmé au volant, alors que celui-ci lui avait auparavant assuré le contraire. « Lorsque j'ai su cela, j'avoue avoir été étonné. J'en ai fait part à M. Falzone et je lui ai bien dit que si une telle chose se reproduisait, je ne le défendrais plus ! J'ai hésité à ce moment-là à le laisser, étant donné que je demande d'être transparent avec moi. Depuis, je n'ai plus eu le moindre souci de ce type avec lui », confie-t-il.

« IL CROYAIT QUE C'ÉTAIT UN ÉLÉMENT AGGRAVANT »

Selon l'avocat, Paolo Falzone avait agi de la sorte par crainte que cette vidéo constitue un élément aggravant dans le dossier. M^e Discepoli lui a alors expliqué que cette preuve

pouvait au contraire présenter un intérêt pour sa défense. « Je lui ai expliqué que c'était justement l'inverse, que la vidéo permettait de voir qu'il avait freiné », indique-t-il. Frank Discepoli insiste toutefois sur son rôle. « L'avocat n'est pas le perroquet de son client. Lorsque je me rends compte que le client veut m'emmener vers une défense que je ne cautionne pas, je préfère en rester là », rappelle-t-il.

« DES LETTRES DE HAINE MAIS AUSSI DE SOUTIEN »

Au-delà du fond du dossier, M^e Discepoli reconnaît que ce procès a été particulier à plus d'un titre. « Il restera celui qui m'a le plus marqué : la durée, l'émotion ainsi que les enjeux juridiques et techniques... Le fait que le drame ait touché un groupe uni qui faisait la fête après des restrictions a fait beaucoup... Les attentats de Bruxelles, il y avait aussi beaucoup de victimes mais celles-ci ne se connaissaient pas », confie-t-il. Une déclaration d'autant plus significative qu'il a déjà plaidé plus de soixante procès d'assises au cours de sa carrière.

Si la dimension émotionnelle de cette affaire était exceptionnelle, il assure néanmoins avoir abordé les débats avec la même rigueur que pour n'importe quel autre dossier. « J'ai ressenti énormément de pression car j'étais l'interlocuteur entre Paolo Falzone et le reste du monde. En tout, j'ai re-



çu une bonne centaine de lettres. Certaines étaient haineuses. Elles émanaient bien souvent de personnes ne connaissant pas l'ensemble du dossier. J'en ai également reçu de personnes que je ne connais pas qui ont voulu me soutenir dans mon travail d'avocat. On me dit que l'on comprend mon travail et que

« J'ai ressenti énormément de pression car j'étais l'interlocuteur entre Paolo Falzone et le reste du monde »

je dois le mener jusqu'au bout car il y a des questions importantes qui se posent, notamment d'un point de vue juridique et d'un point de vue social. »

À 6H AU BUREAU !

Cette période a également nécessité une organisation minutieuse afin de continuer à assurer le suivi de ses autres affaires. Durant le procès, l'avocat entraînait et sortait du palais de justice les trois quarts du temps par l'arrière. Chaque journée débutait bien avant l'aube. Il arrivait à son cabinet de Mons aux alentours de 6 h afin de travailler sur ses autres dossiers avant de rejoindre la cour un peu avant 9 heures. À la pause de midi, il retournait systématiquement à son cabinet pour poursuivre son travail. Le soir, tout dépendait de son niveau de fatigue et du courage qui lui restaient.

Lorsque la présidente accordait un après-midi de congé, M^e Discepoli profitait de cette parenthèse pour fixer un maximum de rendez-vous. Une organisation qui explique également pourquoi il n'a pas eu davantage de contacts avec ses confrères durant le procès. Les longues pauses étaient, pour lui, synonymes de retour au cabinet afin de poursuivre ses activités professionnelles. ■

M^e Frank Discepoli dénonce les limites de la cour d'assises après le procès du drame de Strépy

JOHANNE TINCK

Pour Frank Discepoli, le procès du drame de Strépy illustre les limites de la cour d'assises. L'avocat, qui dit avoir participé à une soixantaine de procès devant cette juridiction, estime qu'elle est aujourd'hui « d'un autre âge » et qu'« il faut sérieusement penser à autre chose ». Une réflexion nourrie par un dossier qu'il qualifie d'exceptionnellement complexe...

Selon lui, l'affaire réunissait toutes les difficultés inhérentes à une cour d'assises. Le dossier était complexe sur les plans factuel, technique et juridique. Il évoque notamment les analyses des téléphones, des ordinateurs et du véhicule, l'exploitation des données des boîtes noires ainsi que des rapports d'expertise qu'il qualifie de « monumentaux ». « Les questions de droit occupaient une

place centrale », souligne-t-il. Face à cette technicité, Frank Discepoli estime que le recours à un jury populaire a atteint ses limites. Il explique avoir adapté sa plaidoirie parce qu'il pensait que son auditoire ne pouvait pas comprendre certains raisonnements juridiques. Selon lui, le fait de devoir simplifier son argumentation révèle une faiblesse du système.

« J'AI VITE SENTI LA DIRECTION DU JURY »

L'avocat se dit également « un peu frustré ». Il affirme avoir développé des arguments auxquels, selon lui, la cour n'a pas répondu. « Au fil des audiences, j'ai vite senti la direction que prenait le jury. Les avocats ne pouvant échanger avec les jurés, les seules indications proviennent des questions qu'ils posent. Leur faible nombre et leur contenu m'ont laissé penser que certains enjeux



Déjà une soixantaine de cours d'assises à son actif ! © DC

du dossier n'étaient pas compris », dit-il.

Pour Frank Discepoli, le maintien de la cour d'assises s'explique principalement par une disposition constitutionnelle. Il estime qu'une révision de la Constitution serait nécessaire pour la supprimer et la remplacer par une juridiction criminelle

composée uniquement de magistrats professionnels, tout en conservant des procès de longue durée et une large place accordée à la parole des victimes : « Cela n'empêcherait pas que le procès se déroule sur une aussi longue période avec autant de témoins... », conclut-il. ■

N90, PONT CAPITTE, CANAL DU CENTRE HISTORIQUE, PONT DE FER... LE DÉPUTÉ WALLON LAURENT DEVIN FAIT LE POINT

Sécurité routière, grands chantiers et mobilité : le député-bourgmestre de Binche, Laurent Devin, fait le point sur plusieurs dossiers majeurs de la région du Centre et interpelle le gouvernement wallon.

Sécurisation de la N90 à Bray, Pont de Fer à Haine-Saint-Pierre, Pont Capitte à La Louvière, carrefours entre Braine-le-Comte et Ittre, pistes cyclables à Manage ou encore avenir du canal du Centre historique : le député-bourgmestre de Binche Laurent Devin (PS) multiplie les interpellations au Parlement wallon afin d'obtenir des avancées sur plusieurs dossiers importants pour la région du Centre.

SÉCURISATION DE LA N90 À BRAY ET DE L'AVENUE LÉOPOLD III À PÉRONNES

Vitesse excessive, revêtement dégradé, charroi de poids lourds incessant... Les riverains de la N90 à Bray n'en peuvent plus. Ces derniers ont par ailleurs fait appel à un expert afin d'objectiver les nuisances subies. Son rapport indique « qu'un reprofilage de la voirie est indispensable », affirme Laurent Devin. Ne reste qu'à transmettre ledit rapport au ministre Desquesnes comme demandé par

cet dernier lors de la réunion de commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux, ce 30 juin. Le SPW Mobilité et Infrastructures n'en ayant pas pris connaissance. « J'ai rencontré le comité de riverains et nous portons ce dossier. Je vais transmettre le rapport au ministre afin d'étayer sa réflexion », explique-t-il. Laurent Devin interpelle également le ministre sur un tronçon entre le rond-point Ruffus et l'Octroi de Bray : « Vous nous annonciez en novembre 2025 que le SPW MI analysait les informations et que ce tronçon était en cours d'adjudication du marché. Où en est ce dossier ? » Et la réponse du ministre a de quoi réjouir le député bourgmestre : « Le marché public a été lancé, une offre a été sélectionnée et le dossier doit être présenté au conseil d'adminis-

tration de la SOFICO en août. Ce qui signifie très vraisemblablement des travaux au début de l'an prochain », annonce François Desquesnes. Concernant l'avenue Léopold III à Péronnes-lez-Binche, l'élu dévoile une avancée importante. D'abord, l'installation de potelets ce jeudi sur cet axe, connu comme une zone accidentogène, doit permettre de diminuer significativement les possibilités de dépassement et de réduire la vitesse des véhicules en complément aux marquages au sol. « C'est un premier geste concret. Il permettra de sécuriser la voirie en attendant un réaménagement plus profond. »

PONT DE FER ET PONT CAPITTE : DEUX CHANTIERS SUIVIS DE PRÈS

Concernant le Pont de Fer à Haine-Saint-Pierre, le ministre indique que le chantier Infra-bel est retardé principalement par « la découverte après le décapage du béton d'une dégradation importante de certaines armatures dont le rem-

placement a été jugé nécessaire. » Malgré cet allongement du délai d'exécution, ce chantier devrait finalement être terminé en août

prochain. « Pour la rentrée scolaire, le chantier devra être terminé. Ce sera une bonne nouvelle pour tous les usagers », commente Laurent Devin.

Toujours à La Louvière, le député wallon dit également rester attentif au respect du calendrier du chantier du Pont Capitte. « C'est en effet l'un

”

Pour le canal historique du Centre, les feux sont au rouge. J'appelle le ministre à prendre ce dossier à bras-le-corps »

Laurent Devin
DÉPUTÉ-BOURGMESTRE DE BINCHE

des plus importants chantiers en cours, avec celui du métro bus, dans la région du Centre. C'est aussi un chantier trop longtemps repoussé », rappelle le ministre. Selon les informations communiquées par ce dernier, l'ouvrage devrait être achevé au printemps 2027, « sur le terrain, le chantier se déroule conformément au planning établi »



Beaucoup des points abordés par le député PS Laurent Devin sont du ressort du Ministre François Desquesnes (Les Engagés). © BELGA

ajoute-t-il. De son côté, Laurent Devin rappelle les difficultés rencontrées par les riverains et les commerçants du secteur. « Les commerçants accusent une baisse de chiffre d'affaires de plus de 30 %. Les travaux sont nécessaires, mais il faut respecter les délais. »

VOIRIE LE LONG DU BOIS DE LA HOUSSIÈRE : BRAINE ET ITTRE EN LITIGE

Autre dossier sensible : le désaccord persistant entre les communes de Braine-le-Comte et d'Ittre concernant l'aménagement de la voirie longeant le bois de la Housière. « On ne parle pas ici de confort, mais de sécurité routière. Il faut désormais qu'une solution soit trouvée afin que les travaux puissent enfin être réalisés. » Selon Laurent Devin, le ministre doit désormais jouer son rôle afin de permettre aux deux communes d'aboutir à un accord.

UNE PISTE CYCLABLE PEU SÉCURISÉE À MANAGE

Le député s'est aussi penché sur les aménagements cyclables du zoning de Manage. S'il reconnaît l'existence d'une piste cyclable, comme souligné par le ministre, il es-

time que les infrastructures actuelles ne répondent plus aux attentes. « Entre ce qui est indiqué dans les rapports et ce que l'on constate à vélo sur le terrain, il y a une différence notable. Les cyclistes attendent aujourd'hui des infrastructures réellement sécurisées. Une attention renouvelée doit être apportée sur le revêtement pour permettre une mobilité réellement douce. »

CANAL DU CENTRE HISTORIQUE : « LES FEUX SONT ROUGES »

Enfin, Laurent Devin se montre particulièrement inquiet pour l'avenir du canal du Centre historique. Plus d'un an après l'arrêt des activités de l'ASBL qui en assurait l'exploitation, il regrette qu'aucun cahier des charges n'ait pas encore été finalisé pour permettre une reprise durable.

« Les feux sont au rouge. On a perdu des emplois et le temps joue contre ce patrimoine exceptionnel. J'appelle le ministre à reprendre ce dossier à bras-le-corps. » Pour le député, il est impératif d'éviter qu'une nouvelle saison touristique soit compromise et d'offrir rapidement un avenir au site classé. ■

ILS ONT TRAVAILLÉ PLUS DE 30 ANS MAIS VONT PERDRE LEURS ALLOCATIONS

Le travail comme indépendant (ou statutaire) n'est pas pris en compte dans le calcul du « passé professionnel ». Une discrimination que le PS veut supprimer.

BENOÎT JACQUEMART

Stéphane, 63 ans, est au chômage et, malgré tous ses efforts pour retrouver un emploi, il va bientôt être exclu du droit aux allocations. Pourtant, il a travaillé, durant sa vie : plus de 32 ans. Et en principe, dans sa réforme des allocations de chômage, le gouvernement Arizona avait prévu une exception pour les personnes de plus de 55 ans, à condition qu'elles aient un passé professionnel suffisant, à savoir 30 ans (ce sera 35 ans en 2030).

DISCRIMINATION

Stéphane est en principe dans les conditions pour ne pas être exclu des allocations, mais voilà : sur ses 32 ans de carrière, il y a 12 ans comme indépendant. Stéphane a d'abord travaillé 20 ans comme salarié, puis il a perdu son emploi suite à une restructuration. Il a en-

suite travaillé comme indépendant, gérant d'un commerce, mais l'enseigne a fermé et, à 60 ans, il s'est retrouvé sans emploi, avec les difficultés que l'on connaît pour retrouver un job à cet âge.



« On ne parle pas de personnes qui ont carotté, mais qui ont travaillé »

Sophie Thémont
DÉPUTÉE FÉDÉRALE PS

« On lui dit qu'il n'a plus droit aux allocations, alors qu'il a travaillé 32 ans », commente Sophie Thé-

mont, députée fédérale PS (opposition), qui vient de déposer une proposition de loi destinée à « inclure le travail indépendant à titre principal (et le travail de fonctionnaire statutaire, NDR) dans le calcul du passé professionnel ». On l'a compris, le travail comme indépendant n'est pas pris en compte, ce qui peut paraître absurde. « Cette réforme du gouvernement devait encourager le travail », poursuit M^{me} Thémont. « Or, on voit ici qu'elle vire une partie de la carrière de ces gens. Ce ne sont pas des personnes qui ont carotté, elles ont travaillé durant leur vie. »

BASCULEMENT

Conséquence pour Stéphane et les autres personnes qui sont dans son cas (on ne possède pas encore de chiffres, mais depuis le 1^{er} juillet, une nouvelle série d'exclusions est intervenue) : en l'absence d'allocations de chômage, ils devraient basculer vers les CPAS.

À condition d'avoir droit à une intervention, ce qui dépend notamment de leur situation familiale... Et voilà comment des personnes qui ont travaillé plus de 30 ans



Mauvaise surprise pour ceux qui pensaient ne pas être exclus. © Istock

de leur vie se retrouvent sans revenus. La proposition de loi du PS cite un autre exemple : une personne de 58 ans qui a d'abord travaillé 10 ans comme indépendante, avant de devenir salariée durant 28 ans. « Malgré 38 années de travail à temps plein, cette personne se retrouve exclue du bénéfice des allocations après deux ans ». Avec des perspectives très minces de retrouver un emploi. La proposition de loi a été déposée et présentée en

commission des Affaires sociales la semaine dernière. Mais elle devra attendre la rentrée parlementaire pour éventuellement être discutée ou adoptée. « MR et Engagés disent défendre les indépendants. Ne pas adopter cette proposition serait une incohérence par rapport à leur prétendue valeur travail », conclut M^{me} Thémont. « Ce que le PS demande, c'est qu'on ait la décence de reconnaître toutes les formes de travail dans le passé professionnel. » ■

LES CLIMATISEURS RÉVERSIBLES BIENTÔT ÉLIGIBLES AUX AIDES EN WALLONIE ?

La Flandre veut accélérer l'installation des climatiseurs réversibles, capables de chauffer en hiver et de rafraîchir les logements en été. En Wallonie, ils ne bénéficient toujours d'aucune aide régionale spécifique, mais cela pourrait évoluer.

Face aux vagues de chaleur à répétition, la Flandre a décidé d'agir. La ministre flamande de l'Énergie et du Climat, Melissa Depraetere (Vooruit), vient de présenter un vaste plan de 25 actions pour accélérer le déploiement des pompes à chaleur, en mettant particulièrement l'accent sur les modèles air-air, autrement dit les climatiseurs réversibles. L'objectif est clair : encourager davantage de ménages du nord du pays à s'équiper de cet appareil mixte, puisqu'il est capable de chauffer efficacement un logement en hiver tout en le rafraîchissant lors des épisodes de canicule. « Nous redonnons ses lettres de noblesse à la climatisation », résume la ministre.

MÊME DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX

Le plan prévoit notamment un meilleur accompagnement des particuliers, une aide dans le choix des installations et des installateurs, une meilleure prise en compte de ces équipements dans le certificat de performance énergétique (PEB) ainsi qu'un suivi annuel des prix. La Flandre veut aussi ouvrir la possibilité aux occupants de logements sociaux de disposer de ce type de PAC.

La Flandre ne part pas de zéro. Les pompes à chaleur air-air sont déjà éligibles à une aide via le dispositif « Mijn VerbouwPremie ». Sous certaines conditions, les ménages peuvent bénéficier d'une prime de base de 600 euros pour ce type d'installation, notamment lorsque celle-ci constitue le système de chauffage principal du logement. Le montant de la prime est dégressif selon les revenus des

ménages.

La ministre veut donc désormais aller plus loin en boostant cette technologie, qu'elle considère comme un levier à la fois pour réduire la consommation d'énergies fossiles et pour améliorer le confort des habitants face à des vagues de chaleur de plus en plus fréquentes.

La philosophie est aujourd'hui bien différente. Depuis la réforme des primes entrée en vigueur le 14 février 2025, la Wallonie continue de soutenir les pompes à chaleur destinées au chauffage central, comme les modèles air-eau, eau-eau ou géothermiques. Les aides, complétées par des prêts à taux zéro via le Rénopack, peuvent atteindre jusqu'à 3.600 euros selon les revenus et sous certaines conditions.

En revanche, les pompes à chaleur air-air, autrement dit les climatiseurs réversibles, ne bénéficient toujours d'aucune aide régionale spécifique. Les

ménages peuvent en revanche profiter, comme partout en Belgique, du taux réduit de TVA à 6 % lorsque les conditions fédérales sont remplies.

PAS QUE POUR LA CLIM'

Interpellée au Parlement wallon sur le soutien régional aux différentes technologies de pompes à chaleur, la ministre wallonne de l'Énergie, Cécile Neven (MR), justifiait il y a quelques mois cette différence de traitement par plusieurs raisons. Certaines installations ne chauffent qu'une seule pièce, alors que les aides régionales ont historiquement visé des systèmes couvrant l'ensemble du logement. La Région ne souhaitait pas non plus subventionner des appareils susceptibles d'être utilisés uniquement pour la climatisation.

La ministre reconnaissait toutefois que le contexte évolue. « Installer une climatisation de nos jours ne constitue plus forcément un luxe », indiquait-elle, estimant que les phénomènes de surchauffe touchent un nombre croissant d'habitations.

La Wallonie ira-t-elle jusqu'à revoir sa position, à l'image de la Flandre ? La réponse est plus

nuancée. Le cabinet de la ministre confirme que, dans le futur régime d'aides qui entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2026, les investissements éligibles couvriront notamment les systèmes de chauffage décarbonés, « tels que les pompes à chaleur air-air ».

La logique sera toutefois très différente de celle retenue en Flandre : le soutien ne sera plus accordé pour un équipement précis, mais dans le cadre d'une rénovation globale permettant d'améliorer la performance énergétique du logement et son PEB.

« Ainsi, dès que le logement aura atteint l'objectif de saut de label fixé, l'aide correspondant à la catégorie de revenus des demandeurs pourra être accordée, et ce même si le système de chauffage choisi pour l'habitation repose sur une pompe à chaleur air/air », précisait la ministre.

Les modalités précises de cette réforme doivent encore être finalisées avant son entrée en vigueur, dans trois mois. La Wallonie insiste toutefois sur le fait qu'il ne souhaite pas répondre aux vagues de chaleur par une généralisation de la climatisation. ■



« Installer une climatisation de nos jours ne constitue plus forcément un luxe »

Cécile Neven
MINISTRE WALLONNE DE L'ÉNERGIE

OPTIMISEZ VOTRE CLIMATISEUR PORTABLE : VOICI NOS CONSEILS

Votre climatiseur mobile tourne à plein régime, mais la température de vos pièces peine à baisser ? Le problème ne vient pas forcément de l'appareil... Selon 60 Millions de consommateurs, quelques erreurs peuvent réduire fortement son efficacité.

Premier réflexe : bloquez la chaleur avant qu'elle n'entre. Fermez volets ou stores avant que le soleil ne tape sur les fenêtres, surtout si votre pièce est exposée plein sud ou à l'ouest. Votre climatiseur aura beaucoup moins de chaleur à combattre. Autre point essentiel : soignez le passage de la

gaine d'évacuation. Une fenêtre mal calfeutrée laisse entrer l'air chaud et fait perdre une partie du froid produit. Un kit d'étanchéité bien installé améliore sensiblement les performances. On en trouve dès 25 € dans le commerce.

Enfin, même s'il n'est pas très esthétique, évitez de cacher votre climatiseur dans un coin de la pièce ou derrière un meuble. Il a besoin d'espace pour faire circuler correctement l'air. Installez-le aussi à l'abri du soleil et profitez de la fraîcheur de la nuit pour aérer largement votre logement. ■

L.P.



Les plus beaux moments du semi-marathon de Soignies

Le semi-marathon de Soignies édition 2026 prenait son départ ce dimanche matin. Un événement organisé pour la troisième fois, qui a réuni près de 917 personnes, à l'occasion d'un dimanche placé sous le signe de l'effort sportif.

Retrouvez toutes nos plus belles photos et vidéos de ce semi-marathon de Soignies, ainsi que les résultats des différentes distances sur notre site web : www.sudinfo.be (Centre, sports).

L.R. (PHOTOS ET VIDÉOS : DAVID CLAES)





LE SOIR

Budget : près de huit milliards à trouver pour l'automne

Le gouvernement fédéral doit trouver 7,7 milliards d'euros d'ici octobre pour respecter ses engagements budgétaires européens, selon le rapport du Comité de monitoring.

BERNARD DEMONTY

Le chiffre était attendu avec une certaine appréhension au sein de l'Arizona. Le verdict du Comité de monitoring est finalement tombé, et il est plus sévère qu'attendu. Pour respecter la trajectoire budgétaire négociée avec l'Union européenne jusqu'en 2029, le gouvernement fédéral devra dégager 7,7 milliards d'euros supplémentaires d'ici à l'automne. Une somme supérieure aux 7 milliards estimés en juin par le ministre du Budget, Vincent Van Peteghem (CD&V), et bien plus conséquente que le rapport de mars, qui parlait encore de 4,9 milliards.

Au-delà du montant, c'est surtout la dynamique des finances publiques qui inquiète. Les experts prévoient une

aggravation continue du déficit fédéral au cours des prochaines années, qui passera de 25,7 milliards d'euros cette année à 38,2 en 2029. Si l'on prend l'ensemble des entités du pays, fédéral, Régions et Communautés, la facture grimpe à 42,5 milliards en 2029, tandis que la dette poursuivrait sa progression pour dépasser 117 % du PIB la même année. Autrement dit, malgré les réformes déjà engagées, la Belgique reste loin d'avoir repris le contrôle de ses comptes.

Cette nouvelle dégradation n'est pas le fruit d'un seul événement. Elle résulte d'une accumulation de revers : l'abandon de la hausse de TVA prévue dans l'accord budgétaire de fin 2025, les retards pris dans l'adoption de la loi-programme, le coût accru du réarmement et, plus récemment, les

conséquences économiques des tensions géopolitiques au Moyen-Orient.

Reste à savoir quand l'Arizona achèvera ce nouveau chantier budgétaire. La tradition voulait qu'un accord intervienne avant la fête nationale. Cette échéance semble désormais moins impérative. Les partenaires de la coalition oscillent entre la volonté d'avancer rapidement et celle de prendre le temps de négocier un compromis politiquement soutenable. On y verra sans doute plus clair ce vendredi, puisqu'un comité ministériel restreint devra parler de méthodologie. Vu les montants, la discussion politique devrait être tendue, parce que le redressement ne pourra épargner toute la population. Bart De Wever l'a résumé lundi en une phrase : « Il n'y a pas d'alternative. »

P. 2 & 3

Bart De Wever doit trouver 7,7 milliards pour octobre

Le Comité de monitoring confirme les craintes du fédéral : sans nouvelles mesures d'ici octobre, la Belgique verra son déficit et sa dette gonfler. Un redressement urgent s'impose pour satisfaire aux exigences européennes. « There is no alternative », a réagi le Premier ministre.

BERNARD DEMONTY

C'était la dernière information attendue par l'Arizona, elle vient de tomber : le gouvernement fédéral devra trouver 7,7 milliards pour boucler son budget 2026 et se donner les moyens de respecter la norme de dépenses publiques d'ici à 2029. C'est ce qui ressort du rapport très attendu du Comité de monitoring, qui réunit les experts du gouvernement. Il s'agit d'un montant supérieur aux estimations les plus récentes du ministre du Budget, Vincent Van Peteghem, qui évoquait 7 milliards à la mi-juin. Pas de bonne nouvelle du côté de l'endettement non plus. Sans mesures nouvelles, la dette atteindra 117,1 % du produit intérieur brut en 2029, contre 110,7 actuellement. « Cela s'explique principalement par l'augmentation des dépenses primaires, des charges d'intérêt et la diminution des recettes non fiscales », indique le rapport.

Il est de coutume ces dernières années de procéder à cet effort avant le 21 juillet, mais ce n'est pas acquis cette année. A la Chambre, le premier ministre a évoqué « les prochaines semaines » sans donner de date ni de détail des mesures envisagées. D'autres, comme le ministre du Budget et le vice-Premier Maxime Prévot (Les Engagés) évoquaient plutôt la rentrée. « Nous ne devons pas penser que le 21 juillet est une échéance abso-

lue. Je préfère arriver à un bon résultat même si ça prend un peu de temps. Ce sera difficile et cela prendra du temps pour trouver un bon accord. » Au plus tard, le budget est attendu pour le deuxième mardi d'octobre, jour de la traditionnelle déclaration du Premier ministre à la Chambre, même si l'épure 2025 a démontré que même cette échéance n'était pas absolue.

Les experts détaillent dans leur rapport les grands chiffres de la détérioration des finances. Pour cette année, le déficit devrait atteindre 3,9 % du produit intérieur brut pour le fédéral. Il devrait se creuser à 4,4 % l'an prochain pour se fixer à 5,2 % en 2029. En milliards d'euros, cela nous amène à 25,7 milliards d'euros cette année, 30,3 en 2027 et 38,2 en 2029. Si l'on prend l'ensemble des entités du pays, fédéral, Régions et Communautés, la facture grimpe à 42,5 milliards en 2029. On notera le poids élevé des dépenses de défense, qui, cette année, vont atteindre 12,5 milliards d'euros et grimper à 15,3 milliards en 2029. Des efforts importants, mais qui pourraient ne pas suffire à atteindre les 2 % du PIB auxquels la Belgique s'est engagée, même si nous n'en sommes pas loin.

Vu l'ampleur des déficits, il n'y a plus d'espoir de les résorber sous cette législature. Mais pour se conformer aux exigences de l'Union européenne, un effort

de 7,7 milliards au minimum s'impose au fédéral sur une période entre 2026 et 2029. Une bonne nouvelle, quand même, dans cette situation complexe, les recettes fiscales ont tenu le coup, et ont même progressé de 0,6 % depuis le dernier contrôle budgétaire du printemps, soit un bon million d'euros.

« There is no alternative »

Ce nouveau rapport vient clasher la montée en flèche des montants à trouver par le fédéral. Après l'accord conclu l'automne dernier, qui prévoyait notamment le plafonnement de l'index et des hausses de TVA, il était question de 3 à 4 milliards. Mais une série de tuiles se sont abattues sur les comptes publics. La hausse de TVA, issue d'un compromis alambiqué, a été recalée par un avis du Conseil d'Etat, et abandonnée par le Premier ministre. Des retards sont ensuite intervenus dans la mise en place de la loi-programme, qui devait concrétiser d'autres parties d'accord. Fin mars, le Comité de monitoring, qui regroupe les experts budgétaires du fédéral, revoyait déjà la facture à 4,9 milliards. Le déclenchement de la guerre en Iran et ses effets sur la croissance, l'inflation et les taux d'intérêt a encore allongé l'ardoise, pour atteindre 7,7 milliards.

La cabinet du Premier ministre a déjà réagi à ce rapport. « Les conclusions du comité de monitoring font état d'un défi budgétaire particulièrement important, mais ce n'est pas une surprise. Dans un contexte géopolitique intransigeant, le gouvernement avait déjà intégré l'hypothèse d'un scénario aussi difficile. Il s'agit désormais d'assumer nos responsabilités et de combler ce déficit supplémentaire. *There is no alternative.* »

Les chiffres à présent connus, un Conseil des ministres restreint devrait se tenir en fin de semaine pour définir une méthode.

L'opposition a elle aussi réagi. « Nous l'avions vu venir », a indiqué Alexia Bertrand, cheffe de groupe Anders et ancienne secrétaire d'Etat au Budget. « Certes, des réformes socio-économiques ont été menées, mais ce gouvernement ne réalise pas suffisamment d'économies. Il refuse de faire des choix, notamment dans les soins de santé, et laisse les dépenses exploser. » De son côté, le président du PS Paul Magnette a

réagi sur X : « Quarante milliards de déficit, ce n'est plus un abysse, c'est un gigantesque trou noir budgétaire ! La recette des droites ne marche pas, il est temps d'activer l'alternative juste : celle qui lutte contre la fraude fiscale, celle qui fait contribuer les très grandes fortunes. » Sofie Merckx, cheffe de groupe PTB à la Chambre, va dans ce sens : « Il est temps de faire enfin contribuer les ultra-riches. »

Les Engagés en ont marre du MR : le parti a acté « un franchissement de la ligne rouge »

Le premier point à l'ordre du jour du bureau exécutif des Engagés, ce lundi, était consacré aux difficultés dans les relations avec le MR. Au parti centriste, l'agacement, la colère même, se fait ressentir quant au comportement de son partenaire de coalition.

A l'agenda du bureau exécutif des Engagés, ce lundi matin, figurait le point suivant : « Relations avec le MR : difficultés et perspectives ». © PHOTO NEWS.

La tension monte encore d'un cran entre MR et Engagés. Après une vidéo de Georges-Louis Bouchez, postée la semaine dernière sur les réseaux sociaux, qui caricaturait en musique la proposition d'Yvan Verougstraete (photo) de taxer les hauts patrimoines financiers, la coupe est pleine. D'autant que ladite vidéo arrivait après d'autres « scuds » (des tacles) du MR distribués durant la semaine aux ministres centristes Jean-Luc Crucke et Yves Coppieters (qui ne sont, ceci dit, pas les derniers pour en donner en retour).

Pas encore de rupture formelle

Car, rappelons-le, les deux partis sont partenaires à tous les niveaux de pouvoir, et les centristes semblent donc en avoir marre « des méthodes du président du MR ». A l'agenda du bureau exécutif des Engagés, ce lundi matin, figurait justement le point suivant : « Relations avec le MR : difficultés et perspectives ». L'instance, qui rassemble les principales personnalités politiques du parti (président, vice-présidentes, ministres, chefs de groupe...), a donc lon-

guement débattu de ce malaise autour de l'attitude des libéraux à leur égard. Et si l'on se refuse à tout commentaire, au 123 rue du Commerce, le siège des Engagés, plusieurs membres du bureau exécutif attestent du « ras-le-bol généralisé » exprimé ce lundi matin.

« Yvan a très mal vécu la vidéo du MR. Il trouve vraiment qu'une ligne rouge de respect entre partenaires a été franchie. Et tout le monde, à l'unanimité, partage ce constat », témoigne une source ministérielle. « Cela fait des années que je fais de la politique, et je n'ai jamais vu ça de la part d'un partenaire », a ajouté un autre membre du bureau lors des échanges. « C'est sûr et certain que la manière de faire du MR est problématique, ces dernières semaines, encore plus depuis les derniers sondages (où Les Engagés sont à égalité avec le MR, NDLR). La discussion de ce matin nous a permis de réaffirmer entre nous que ces abus, ces attaques personnelles, ne sont pas acceptables entre politiques, et encore moins lorsque l'on est censé être des alliés », poursuit un autre Engagé présent à la réunion.

« Travailler ensemble implique de se comporter en adulte », glisse un autre élu. « On se fait assassiner sur une proposition politique, alors que c'est quand même le rôle d'un parti politique de proposer des idées », remarque un autre ministre. « Ceux qui ont été l'objet de ces caricatures ont le droit de dire qu'ils ont été choqués et blessés. Et même Maxime Prévot était très heurté », ajoute-t-il. « Tout le monde trouve que le MR a dépassé les bornes. Quand, systématiquement, on se fait tirer comme des lapins par un partenaire, cela devient honnêtement pesant », poursuit-il.

Les Engagés en ont clairement marre. Mais ne passent pas – encore – à une étape concrète. Aucune décision formelle n'aurait été prise à la fin des échanges. Un avertissement sans frais pour le moment donc. Comme le paraphrasait l'un de nos interlocuteurs, « l'élastique est très tendu, mais il n'a pas encore rompu ». Mais les négociations budgétaires doivent seulement commencer.

La Libre BELGIQUE

Une nouvelle vague de chaleur arrive: "C'est surtout la durée de l'épisode qui semble préoccupante"

A peine sortie d'un premier épisode caniculaire, la Belgique va déjà connaître une nouvelle vague de chaleur cette semaine. Selon les dernières modélisations, les températures grimperont progressivement pour atteindre 32 à 33°C dans le centre du pays à partir de jeudi.

"Tous les modèles vont un peu dans la même direction pour le moment. On est parti pour une séquence relativement chaude. On ne parle pas de températures extrêmes, mais c'est surtout la durée de l'épisode qui semble préoccupante. Théoriquement, on est parti sur des températures qui pourraient dépasser les seuils à partir de jeudi jusqu'à peut-être mardi de la semaine prochaine", explique Pascal Mormal, météorologue à l'IRM.

Un répit de courte durée

Et le répit pourrait être de courte durée. *"Même après, on ne voit qu'un léger repli avec des températures qui resteraient estivales, autour de 25 à 26°C. Jusqu'à la fin de la deuxième décade de juillet, on ne voit pas vraiment de retour à des températures sous les normales de saison."*

Une situation qui semble aussi se répéter, car les prévisions vont en se réchauffant, de jour en jour. Ce qui ne devait être qu'un pic de chaleur bref devient une nouvelle vague de chaleur. *"Le scénario se répète, et c'était déjà le cas à la fin du mois de mai, et il y a deux semaines",* convient Pascal Mormal.

De plus, les prévisions officielles s'arrêtent actuellement autour de lundi ou mardi prochain. Mais certains

"Le scénario se répète, et c'était déjà le cas à la fin du mois de mai, et il y a deux semaines."

Pascal Mormal
Météorologue à l'IRM

modèles envisagent un épisode encore plus long. *"Je vois que certains modèles, pourtant parmi les plus réputés, montrent encore des températures supérieures à 30°C jusqu'au jeudi, voire vendredi, suivant. Ce ne sera peut-être pas une vague de chaleur exceptionnelle au niveau des températures absolues, mais une vague de chaleur très durable. Cinq, six, peut-être sept jours à plus de 30°C en Belgique, cela commencerait à devenir vraiment lourd."*

Des nuits de plus en plus difficiles

Autre élément surveillé de près: les températures nocturnes. *"Heureusement, les nuits vont rester respirables dans un premier temps. Mais on voit apparaître des prévisions avec des nuits supérieures à 20°C vers la fin de la semaine et durant le week-end. Or, on sait que ce sont précisément ces nuits chaudes qui pèsent le plus sur l'organisme, alors que l'on sort à peine d'une première canicule qui avait déjà laissé des traces",* alerte-t-il.

Et si la Belgique s'apprête à connaître une nouvelle période de fortes chaleurs, la situation sera encore plus délicate plus au sud. *"En France, la sécheresse s'installe durablement, avec de plus en plus de problèmes au niveau de l'agriculture et des risques d'incendies de forêt. Les impacts sont vraiment multiples",* avance-t-il.

L'Espagne et le Portugal restent également sous la menace de températures très élevées, alors qu'une grande partie de l'Europe occidentale continue de manquer de précipitations.

Thibaut Van Hoof

Les Engagés s'interrogent sérieusement sur leur relation avec le MR

■ Les tensions entre les deux partis se sont invitées lundi au bureau exécutif centriste.

chaud, faire du vent ça fait peut-être du bien."

Attaques ad hominem

Et puis, il y a eu les multiples attaques ad hominem. Dont Yvan Verougstraete comparé à un caméléon dans la dernière vidéo "Tax the rich" des libéraux francophones. "C'est la goutte qui a fait déborder le vase", nous confie un parlementaire fédéral.

Lundi, il n'y avait que trois points à l'ordre du jour du bureau exécutif des centristes. "1. Relation avec le MR: difficultés et perspectives. 2. Actualités politiques 3. Divers". Le bureau exécutif, qui réunit président du parti, vice-présidents, ministres, président du Sénat et chefs de groupe, s'est penché avec minutie sur ces rapports devenus tumultueux entre la droite et le centre droit.

"Nous avons discuté du manque de respect du partenaire", confirme un membre du bureau. "Travailler ensemble implique de se comporter en adulte, d'autant plus quand on fait de la politique! Une ligne rouge a été franchie avec l'attaque personnelle de notre président."

"Ce que Les Engagés souhaitent, c'est se concentrer sur les réformes et mesures au bénéfice de tous. Caricaturer nos propositions justes et légitimes ('tout le monde doit contribuer à l'effort en ce compris les épaules les plus larges') n'apporte rien au débat et est même de nature à briser le débat politique", abonde un parlementaire par écrit. "Nous attendons de nos partenaires, MR compris, d'être dans une position d'adulte. La situation du pays est suffisamment complexe que pour mériter des hommes d'État, pas des polémistes."

"Pourquoi nous insulter?"

Plus qu'un "problème MR", ce serait surtout le style offensif de Georges-Louis Bouchez qui serait jugé problématique.

matique. "Il a le droit de ne pas être d'accord avec nous. C'est normal en politique. Mais pourquoi nous insulter alors que nous avons seulement défendu une proposition politique? Nous ne les avons pas attaqués."

Les Engagés s'interrogent sur la marche à suivre maintenant que le point de rupture a été atteint. Comment poursuivre dans ces conditions? Faut-il répliquer sur la même tonalité agressive, quitte à utiliser des formules proches

de l'insulte? Ce n'est pas dans la boîte à outils du mouvement.

La leçon de 2017

Les partenaires de majorité en Wallonie, à Bruxelles, à la Fédération Wallonie-Bruxelles et au fédéral peuvent-ils encore collaborer dans ces conditions? Devraient-ils débrancher la prise? "Non. On a retenu la leçon de 2017", souffle un député, évoquant cette séquence lors de laquelle le CDH (ancien nom des Engagés) avait fait tomber le gouvernement wallon car il ne souhaitait plus travailler avec le PS, à l'époque empêtré dans le scandale Publifin. Électoralement, cette décision s'était révélée très coûteuse.

Ces questions ont animé le bureau exécutif. Les centristes sont actuellement au stade de la concertation. L'idée n'est pas de contre-attaquer mais de comprendre comment il sera encore possible de négocier paisiblement dans les prochains mois, alors que les enjeux budgétaires sont plus importants que jamais.

Gauvain Dos Santos

Ca va mal finir, cette histoire", nous glissait un mandataire bruxellois des Engagés après un tweet de Georges-Louis Bouchez. Le président du MR venait de qualifier la proposition de son homologue centriste Yvan Verougstraete de taxer les hauts capitaux de plus communiste que le PTB. "Après les prochaines élections peu importe le score du MR, il va se retrouver

dans l'opposition."

C'était fin juin. Depuis, les choses se sont encore envenimées. Le ministre du Climat Jean-Luc Crucke (Les Engagés) a accusé le MR d'héberger des climatosceptiques, notamment parce que le ministre-Président wallon Adrien Dolimont (MR) avait refusé de venir à sa réunion sur l'urgence climatique.

La réponse du libéral donnée sur RTL dimanche soir ne manquait pas de sarcasme. "C'est vrai que quand il fait

"[Georges-Louis Bouchez] a le droit de ne pas être d'accord avec nous. Mais pourquoi nous insulter alors que nous avons seulement défendu une proposition politique?"

Un membre du bureau exécutif des Engagés

Plus qu'un "problème MR", c'est le style offensif du président libéral qui est jugé problématique.

Une consigne sur les canettes : la FWA est optimiste, le gouvernement wallon moins

■ Les dégâts générés dans les exploitations agricoles sont importants.

Les canettes vides jetées dans la nature empoisonnent la vie des agriculteurs wallons (et flamands par la même occasion). En effet, nombre de ces déchets se retrouvent dans les machines agricoles où elles peuvent se fragmenter. Les morceaux se retrouvent alors dans les récoltes et certaines se révèlent impropres à la consommation. Ils peuvent aussi être absorbés par le bétail, provoquant des blessures graves voire la mort de certains animaux.

Aujourd'hui, en Wallonie, les canettes en métal représentent encore 35% des déchets que l'on retrouve dans les dépôts sauvages. Pour beaucoup, la solution à ce problème passera par la mise en place d'une consigne sur les canettes, comme il en existe déjà sur une grande partie des bouteilles en verre.

Alors que sous la précédente législature, la ministre en charge de l'Environnement, Céline Tellier (Écolo)

avait travaillé sur cette question en tentant de réunir les trois régions belges sur ce sujet – le projet était sur le point d'aboutir, assurait-elle –, le nouveau gouvernement wallon (MR-Les Engagés) mis en place en juillet 2024 n'a pas souhaité poursuivre dans cette direction.

À l'époque, la chose avait surpris. En effet, l'idée de mettre en place une consigne sur les canettes (et sur les bouteilles en plastique) n'était pas neuve et sous la législature 2014-2019, le projet était soutenu par le CDH, devenu depuis Les Engagés.

Priorité des Engagés

Précisons que la proposition venait des bancs parlementaires, le ministre de l'Environnement de l'époque, CDH lui aussi (Carlo Di Antonio) n'avait pas trop bougé sur le sujet. Lorsque Céline Tellier était ministre, le CDH dans l'opposition tapait encore sur le clou et avait même déposé un texte. Le chef de groupe à l'époque n'était autre que François Desquesnes, actuel ministre wallon.

Mais il n'a pas l'Environnement dans ses compétences puisque c'est son collègue de parti Yves Coppieters qui en a hérité.

On avait à l'époque de la signature de l'accord de gouvernement de juillet 2024 évoqué un deal entre MR et Engagés autour de la consigne. Le MR acceptait de renoncer à une mesure importante pour lui – selon cer-

taines sources, cela touchait la RTBF – si Les Engagés renonçaient à cette consigne alors que c'était encore un élément phare de leur défunte campagne électorale. Surtout, le MR se disait farou-

chement opposé à cette consigne qui aurait pour conséquence de détruire la filière actuelle de recyclage via les sacs bleus, dans lesquels les usagers déposent leurs canettes.

Et puis surprise, la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) annonçait en fin de semaine dernière qu'une rencontre avec les cabinets Dolimont (MR), Dalcq (MR) et Coppieters sur ce sujet s'était révélée positive. *“Le dossier est aujourd'hui soli-*

dement étayé de notre côté, tant sur les chiffres, que sur les aspects juridiques et les arguments permettant de déconstruire les idées reçues. Les échanges ont été constructifs. Les cabinets ne ferment pas la porte à la consigne, même si les décisions tardent à venir.”

Déstructuration de la filière sacs bleus

L'optimisme affiché par la FWA, est sans doute un peu excessif. Les cabinets concernés soulignent *“qu'ils s'en tiendront à l'accord de gouvernement”*.

Il nous revient d'ailleurs que même du côté du cabinet Coppieters, l'argument du risque de déstructuration de la filière de recyclage via les sacs bleus a été aussi avancé.

Pourtant, la consigne sur les canettes est déjà en place dans un certain nombre de pays européens – on en compte 19. Et selon la FWA, il y en aura bientôt un de plus puisque *“la France a confirmé l'introduction de la consigne à l'horizon 2028-2029”*.

Gageons qu'on reparlera de cette fameuse consigne. D'autant que d'ici 2029, la Commission européenne exige des pays membres qu'ils parviennent à collecter 90% des emballages.

Stéphane Tassin

“La suppression des conseils de police est un recul démocratique”

■ La constitutionnaliste Anne-Emmanuelle Bourgaux revient sur la réforme du ministre de l'Intérieur.

Entretien Nicolas Gobiet

Les conseils de police appartiennent désormais aux livres d'histoire. Le 1^{er} juillet, ces organes composés de conseillers des communes couvertes par la zone ont été supprimés. Derrière cette disparition: une réforme du ministre de l'Intérieur, Bernard Quintin (MR), adoptée le 13 mai dernier. Selon les libéraux, cette mesure vise à *“simplifier la gouvernance des zones de police et à clarifier les responsabilités politiques”*, tout en permettant une (modeste) économie de deux millions d'euros.

Quel était le rôle de cette assemblée? Voter le budget annuel de la zone, valider le recrutement et la nomination d'agents ou encore lancer les procédures de marchés publics. Des compétences qui se retrouvent dorénavant entre les mains du seul collège de police, constitué des bourgmestres. Pour la constitutionnaliste et professeure de droit à l'UMons, Anne-Emmanuelle Bourgaux, cette suppression démontre une nouvelle “exécutivisation” du pouvoir.

Comment analysez-vous cette suppression des conseils de police?

“Cette réforme est un plan vertical où les minorités politiques et territoriales risquent de passer à la trappe.”



EDA MATHEU GOLINVAUX

Anne-Emmanuelle Bourgaux
Constitutionnaliste
à l'Université de Mons

Cette réforme est un recul démocratique. Comme d'habitude, on supprime un organe élu du suffrage universel. Ce n'est pas un détail... La Belgique reste un pays de démocratie représentative. Or, la tendance actuelle est de supprimer des instances issues des élections: les conseils de police, le Sénat, les assemblées provinciales... Au nom d'impératifs budgétaires ou d'efficacité, on limite les instances de contrôle et les contre-pouvoirs. Les minorités politiques doivent pouvoir surveiller le travail de la majorité. Dans ce cas-ci, il faut aussi penser aux petits territoires. Certaines zones de police sont tellement larges que les conseils de police permettaient aux localités d'être représentées.

Les compétences du conseil sont transférées au collège de police. Celui-ci devra informer le conseil communal des décisions prises. Le lien n'est pas totalement coupé...

Je crains que le rapport de force entre le bourgmestre d'une grande ville et le maire d'une petite commune soit inégal. Ce dernier aura plus de mal à faire entendre sa voix et à relater les préoccupations des territoires décentrés. Cette réforme est un plan vertical où les minorités politiques et territoriales risquent de passer à la trappe. D'autant qu'en parallèle le ministre de l'Intérieur annonce vouloir avancer sur les fusions des zones de police, ce qui va de facto agrandir leur territoire (Bernard Quintin a annoncé vouloir passer de 176 zones de police à 60, Ndlr).

Historiquement, ces conseils naissent dans le sillage de l'affaire Dutroux et de la réforme des polices. Le MR indique que ce fonctionnement n'est plus adapté aux réalités actuelles. Correct ?

Au vu du mécontentement populaire qui a suivi l'affaire Dutroux, une réforme des polices s'avérait essentielle. À la fin des années 1990, un important travail délibératif avait été mené afin de parvenir à une police efficace et mieux contrôlée. Nous avions des corps de forces de l'ordre indépendants les uns des autres, qui se concurrençaient et ne se coordonnaient pas. C'est pourquoi on a créé la police intégrée à deux niveaux (fédérale et locale). Les conseils de police avaient alors pour mission de contrôler les zones locales. Dans cette réforme du gouvernement Arizona, on a au contraire vu peu de débats. Il n'y a eu aucune évaluation sérieuse du fonctionnement de ces organes. Peu d'acteurs ont été consultés. En fait, tout le monde a été pris de court. C'est un recul démocratique tant sur le contenu de la mesure que sur la manière de l'adopter. La loi n'a été publiée au *Moniteur belge* qu'à la dernière minute (le 22 juin pour une suppression le 1^{er} juillet, NdlR). C'est une attitude de pouvoir autoritaire. Il faut laisser des phases transitoires pour que les acteurs de terrain, les chercheurs, la société civile, les journalistes intègrent, digèrent et critiquent ces décisions. D'autant qu'une réforme de ce genre est extrêmement délicate. Les forces de l'ordre disposent du monopole de la violence légitime, le contrôle démocratique doit donc être encore plus marqué. L'actualité récente, notamment les violences lors de la manifestation du monde de l'enseignement, nous a appris qu'il fallait renforcer le contrôle de la police plutôt que le relâcher.

Mais les conseillers communaux pourront interpellier le collège de police via leur bourgmestre.

C'est l'argument avancé par Bernard Quintin. Certes, le contrôle n'est pas supprimé, mais il devient indirect. On ajoute une strate. Or, l'histoire du droit public nous l'enseigne: un mécanisme à double niveau entraîne toujours une perte d'efficacité du contrôle démocratique. Les élus auront-ils accès à tous les documents et informations ? La transparence sera-t-elle pleinement garantie ? Cette réforme s'inscrit dans le processus "d'exécutivisation" de la politique que nous observons depuis plusieurs années. On a parfois l'impression que les gouvernements vont faire "liquidation totale" sur les contre-pouvoirs. Car, au fond, on pourrait aussi avancer que les conseillers communaux reviennent cher et ne sont pas toujours efficaces. Alors pourquoi ne pas les supprimer ? Car c'est le prix à payer pour vivre en démocratie.

N'aurait-il pas été plus judicieux de réformer ces conseils de police plutôt que de les mettre à la poubelle ?

Oui ! J'ai rencontré de nombreux membres de conseils de police qui me faisaient part du manque d'efficacité de ces organes. J'entends que des améliorations puissent être possibles. Mais faut-il pour autant supprimer une assemblée démocratiquement élue ? Ne faudrait-il pas plutôt essayer d'optimiser et de corriger les problèmes ? N'oublions pas aussi que d'autres modèles existent, comme la participation citoyenne. Pourtant à chaque fois, on préfère mettre les instances à la poubelle. Un problème avec le Sénat ? Supprimons-le. Un problème avec les provinces ? Supprimons-les. Un problème avec les conseils de police ? Même chose. Or, leur disparition n'est pas une fatalité: il est toujours possible d'améliorer nos institutions démocratiques.



Eté: 5ème édition de Soignies les Bains

<https://www.antennecentre.tv/actu/ete-5eme-edition-de-soignies-les-bains/29250>